



Réf :

**ARRETE INTERREGIONAL FIXANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION INTERREGIONALE DE MEDIATION PACA-CORSE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Corse ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu le décret n°2019-897 du 28 août 2019 instituant un médiateur national et des médiateurs régionaux et interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2019 portant nomination des médiateurs régionaux et interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

ARRETENT

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de l'instance interrégionale de médiation PACA-Corse, présidée par M. Dominique MAIGNE :

- Madame Malika Brotfeld
- Madame le docteur Anna Ciosi
- Madame Annie Couty de Weweire
- Madame le docteur Marie-Claude Dumont
- Monsieur le docteur Yves Fanton
- Monsieur Gilles Moullec
- Monsieur le professeur Michel Panuel
- Monsieur le professeur Philippe Paquis
- Monsieur le docteur Jean-Claude Samuelian
- Madame Céline Tetu

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins, la directrice de l'organisation médico-sociale de l'Agence régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que le Directeur de l'organisation des soins et le Directeur du médico-social de l'Agence régionale de santé de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs des régions susvisées.

Fait à Marseille, Le 02 février 2023

*La directrice générale
de l'Agence régionale de santé
de Corse,*



Marie-Hélène LECENNE

*Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
de Provence-Alpes-Côte d'Azur,*

